

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 710

présenté par

M. Labaronne, M. Lauzzana, Mme Janvier, Mme Piron, Mme Brugnera, Mme Brulebois,
Mme Guévenoux, Mme Le Peih, Mme Delpech, M. Vuibert, M. Haury, Mme Decodts,
Mme Dubré-Chirat, M. Olive, M. Brosse, Mme Panonacle, Mme Moutchou, M. Royer-Perreaut,
M. Marion, M. Vuilletet, M. Reda, Mme Dupont, Mme Le Grip, Mme Pascale Boyer,
M. Belhaddad, Mme Bellamy, M. Rudigoz et Mme Melchior

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.